



Caisse des Français de l'Étranger

Actualités de la CFE

Alain Pierre MIGNON, Président de la CFE

Laurent GALLET, Directeur de la CFE

Assemblée des Français de l'Étranger

13 mars 2019



La Sécu pour tous



La continuité
de vos droits



Droit à la retraite



Dans le monde
entier

Sommaire

1. Réforme des cotisations pour les clients individuels

- Tarification adaptée à la situation
- Prise en charge
- Les produits
- Barème de tarification santé
- Principe de bascule pour les clients actuels
- Les impacts positifs de la réforme
- Catégorie aidée

2. Réforme des garanties

3. Prise en charge des frais hospitaliers en tiers payant

4. Sésame vitale

5. EmiratExpat Santé

6. Pourquoi choisir la CFE

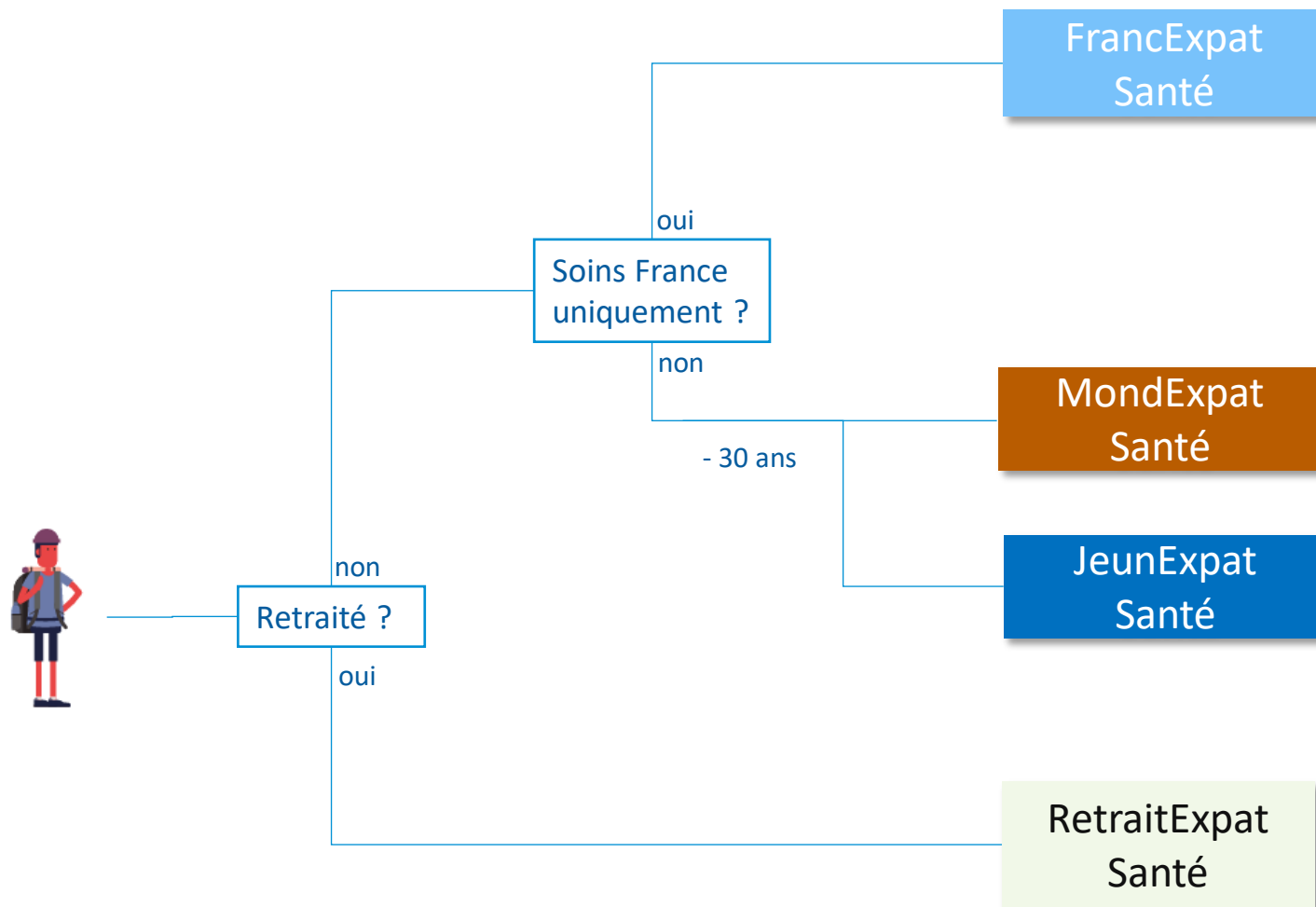
7. Contactez-nous





Réforme des cotisations pour les clients individuels

Tarifification adaptée à la situation



Prise en charge

	Soins France	Soins ETR
FrancExpat Santé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MondExpat Santé JeunExpat Santé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RetraitExpat Santé	<input type="checkbox"/> <i>(pris en charge par le régime général)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>

Attention : condition de 15 ans de cotisations à une régime de retraite de base français?

Assurance santé



MondExpat Santé



JeunExpat Santé



RetraitExpat Santé



FrancExpat Santé

Barème (trimestriel) de tarification santé

FrancExpat Santé

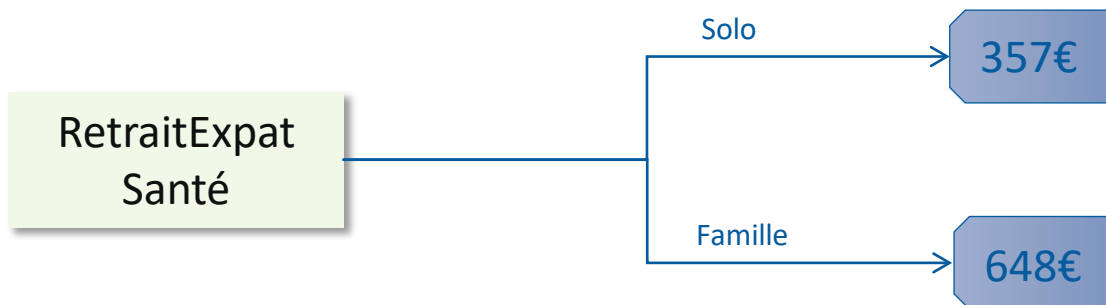
Tranches d'âge	FrancExpat Santé solo	FrancExpat Santé Famille
< 30 ans	60 €	180 €
30-34 ans	132 €	279 €
35-39 ans	156 €	330 €
40-44 ans	192 €	402 €
45-49 ans	237 €	495 €
50-54 ans	288 €	573 €
55-59 ans	333 €	633 €
> ou = 60 ans	390 €	702 €

Baisse du tarif au 01/01/2019

MondExpat Santé

Tranches d'âge	MondExpat Santé solo	MondExpat Santé Famille
< 30 ans	90 €	270 €
30-34 ans	213 €	435 €
35-39 ans	228 €	528 €
40-44 ans	297 €	612 €
45-49 ans	330 €	708 €
50-54 ans	396 €	774 €
55-59 ans	462 €	894 €
> ou = 60 ans	600 €	1 071 €

JeunExpat Santé



Principe de bascule des clients actuels



1. La cotisation actuelle est plus chère que la cotisation de la nouvelle tarification



application de la nouvelle tarification au 1er avril 2019



2. La cotisation actuelle est moins chère que la cotisation de la nouvelle tarification



Cotisation actuelle majorée de 5%* au 1er avril 2019



60 000 personnes
potentiellement
concernées

*La majoration intervient tous les ans, dans une limite de 50 %

Bascule progressive (majoration 5%)



2. Votre cotisation actuelle est moins chère que la cotisation de la nouvelle tarification



Cotisation actuelle majorée de 5%* au 1er avril 2019



Tarification actuelle majorée de 5%

2019 COT 1T	2T	3T	4T
100€	105 €	105 €	105€

2020 COT 1T	2T	3T	4T
105 €	110,25 €	110,25 €	110,25€

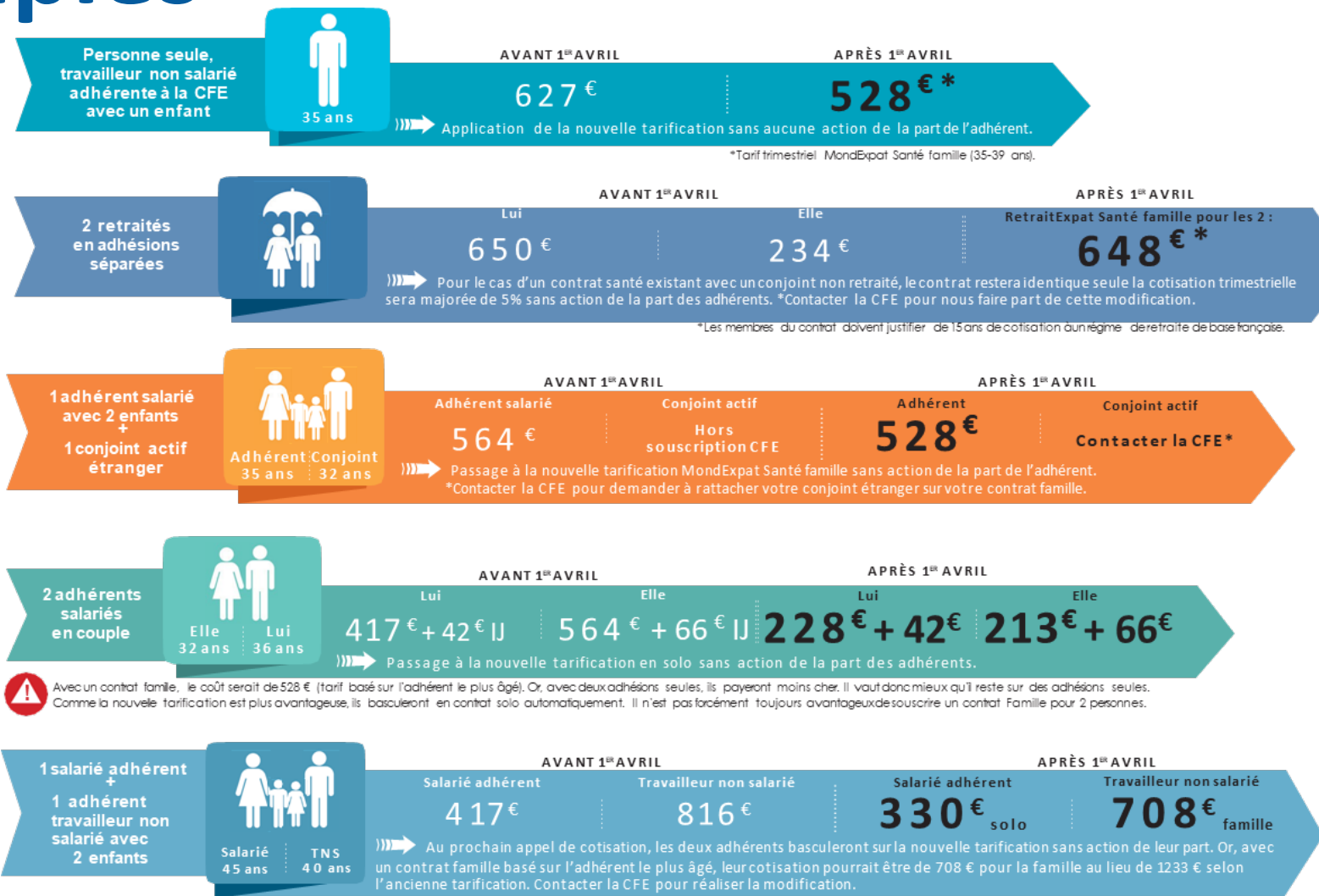
Nouvelle tarification avec fidélisation

1T	2T	3T	4T
-	113€	113€	113€

2020 1T	2T	3T	4T
113 €	108,48 €	108,48 €	108,48 €

BASCULE

Exemples



Focus salarié,
la garantie « invalidité » auparavant incluse dans le tarif de base, devient optionnelle. Option « IJ – Invalidité – Capital décès » à souscrire avec le tarif de base.

Attention, toute modification du contrat actuel vaut radiation et bascule vers la nouvelle tarification.

LES IMPACTS POSITIFS DE LA REFORME

- Disparition définitive des cotisations rétroactives en cas d'adhésion tardive
- Option soins France pour les séjours temporaires en France de 3 à 6 mois intégrée dans la garantie de base maladie-maternité au 01/04/2019
- Conjoint actif, français ou non, pris en charge sur les contrats famille
- Coefficient de fidélisation de 4% (2,5% pour FrancExpat Santé) par an pendant 10 ans de 30 à 60 ans: soit une baisse de tarif pouvant aller jusqu'à 33,5% (20% pour FrancExpat Santé).
- Risque ATMP: l'option voyages d'expatriation est désormais incluse dans la cotisation de base



Ces avantages sont valables également pour les contrats collectifs

Nouveauté 2019 pour les contrats collectifs:

- **Suppression du quota d'étrangers pour les entreprises de droit français**
- **Bénéfice des contrats collectifs aux entreprises qui ne sont pas de droit français (au 01/04/2019)**



Catégorie aidée

Dispositif d'aide à l'accès à la couverture santé de la CFE, cette aide consiste en une prise en charge partielle des cotisations par la CFE.

La cotisation est désormais forfaitaire et de 201 € par trimestre.

Les conditions pour en bénéficier* :

- être de nationalité française ;
- être inscrit(e) ou en instance d'inscription auprès du consulat, au registre des Français établis hors de France ;
- adhérer à titre individuel aux produits MondExpat Santé, RetraitExpat Santé, y compris en contrat famille ;
- déclarer des ressources inférieures à la moitié du plafond annuel de la Sécurité sociale (20 262 € /an pour 2019) ;
- **nouveau ! Les pensionnés français sont désormais éligibles à ce dispositif.** Dans le cadre de la réforme, les ex-retraités au forfait qui demandent et obtiennent en 2019 le bénéfice de la catégorie aidée recevront en 2020 un avoir correspondant à la différence entre la cotisation versée à compter du 1^{er} avril et 201€

Comment en bénéficier ?

- La demande d'aide doit être déposée auprès du consulat du pays de résidence qui est le seul interlocuteur pour toutes les questions relatives à la constitution du dossier. Après étude du dossier, le consulat transmet le dossier à la CFE.
- Le bénéfice de l'aide et l'adhésion (pour les personnes n'étant pas déjà affiliées à la CFE) prennent effet le 1^{er} jour du mois qui suit la réception par la CFE de la décision du consulat.
- La prise en charge partielle des cotisations ne se cumule pas avec d'autres ristournes ou fidélisation
- Le dossier doit être étudié et mis à jour par le consulat tous les 3 ans.

*Ce dispositif ne concerne que les adhésions individuelles des français expatriés hors de France et d'Europe, à l'exclusion des assurés à FrancExpat Santé (solo et Famille)



Réforme des garanties en 2019

Réforme des Garanties

Afficher la prise en charge des soins à l'étranger en pourcentage de la facture acquittée ou sur la base d'un montant forfaitaire:

- Pourcentage ou forfait par type de soins et par zones de pays (ex: accouchement par césarienne = 2754€; Biologie= 60% de la facture dans les pays des zones 1 et 2)
- Meilleure lisibilité des garanties pour les clients
- Simplification de gestion pour la CFE et les partenaires
- Permettre le tiers payant

Mise en place à l'automne 2019





Prise en charge des frais hospitaliers en tiers payant

Tiers payant **hospitalier**



- Découle de la réforme des garanties: Taux de prise en charge des frais hospitaliers par zone de pays
- Partenariat avec un ou plusieurs gestionnaire de réseau de soins offrant un large accès à de nombreux établissements
- Expérimentation depuis 2017 en Thaïlande en partenariat IMA (80% de la facture)
- Extension de cette expérimentation en ASEAN et Afrique (CIMA) en partenariat avec Henner (100% de la facture)
- Appel d'offre de généralisation à toute l'Afrique, l'Asean et quelques pays du Proche orient (dont Liban) pour mi 2019, avec option 100% avec assureur complémentaire
-

Mise en place à l'automne 2019



Déploiement du système Sésame vitale pour les soins en France

Sésame Vitale

Possibilité pour les expatriés de conserver leur carte vitale pour les soins en France

- Tiers payant ou remboursements plus rapides
- Plus de feuilles de soins papier à adresser à la CFE
- Fluidité au départ et au retour en France (mutation automatique de la CPAM à la CFE et réciproquement)
-

Déploiement progressif à partir de juillet 2019





**Un produit tout
compris pour les
Emirats:
EmiratExpatsante**

Emirat**Expat**Santé

Un pack base + complémentaire conforme à la réglementation locale

- Un pack qui assure une prise en charge à 100% avec une option rapatriement
- Un partenariat avec un assureur locale, condition de l'obtention d'un visa d'immigration
- Un guichet unique (Bulletin d'adhésion unique, appel de cotisation groupé, liquidation intégrée des demandes de remboursement de soins)
- Pas de carence pour les adhésions avant juillet 2020

Lancement courant 2019



Pourquoi **choisir la CFE** ?



La Sécu pour tous

La CFE assure tous les Français expatriés sans questionnaire de santé. Quel que soit votre âge, votre statut ou le pays où vous résidez, vous pouvez adhérer.



La continuité de vos droits

La CFE vous protège pendant votre expatriation, partout dans le monde y compris en France. Puis, dès votre retour en France, vous réintégrez automatiquement le régime général de la Sécurité Sociale.



Droit à la retraite

La CFE est le seul acteur sur le marché de l'assurance qui vous permet de travailler à l'étranger tout en continuant à cotiser pour votre retraite en France.



Dans le monde entier*

La CFE vous accompagne quel que soit le pays dans lequel vous décidez de résider.

* Y compris dans les pays à risques ou en guerre, sans exclusion liée aux causes nécessitant des soins (catastrophes naturelles, faits de guerre, attentats,...)

Contactez-nous



Tél. (depuis la France) :
01 64 71 70 00
Tél. (depuis l'étranger) :
+33 (0)1 64 14 62 62

Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30
Prix d'un appel vers un téléphone fixe en France

Pour tout renseignement: infoexpat@cfe.fr



<https://www.cfe.fr/contactez-nous-en-ligne>



Pour nous écrire ou nous envoyer vos documents :
Caisse des Français de l'Étranger
160 rue des Meuniers
CS 70238 RUBELLES
77052 MELUN CEDEX

 [Caisse des Français de l'Etranger](#)

 [Caisse des Français de l'Etranger](#)

 [@CFE_com](#)